

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1979 B 00171

Numéro SIREN : 315 549 352

Nom ou dénomination : ADREXO

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2021 sous le numéro de dépôt 8704

R/2021/1426

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

ORDONNANCE

2021000238

Nous, Monsieur Eric ARCAMONE, Président du Tribunal de commerce d'Aix-en-Provence

Vu la requête présentée,

Vu les motifs exposés,

Vu l'article L225-100 - L227-9 et R 225-64 du code de commerce,

Autorisons le report de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clôturés le 31 décembre 2020 de la société ADREXO (SAS) - 1330, Avenue G.de la Lauziere Bât D5 - Zone Industrielle les Milles Cs 20 591 - 13592 AIX EN PROVENCE CEDEX 3, immatriculée au RCS Aix en Provence 315 549 352, 79 B 171 au plus tard le 30 septembre 2021.

7 JUL. 2021

Fait à Aix en Provence, le

Le Greffier

Boumare Nicolas

[Signature]
Le Président

[Signature]
Coût : 33,59 euros T.T.C.



R12021/1426

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI D'APPROBATION PAR
L'ASSOCIE UNIQUE DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

A Monsieur le Président du Tribunal de commerce d'Aix-en-Provence

Je soussigné, Monsieur Eric Paumier,

Agissant en qualité de président de Satine, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé Domaine de Pont Royal, 5 Esp. du Luberon, 13370 Mallemort, et dont le numéro unique d'identification est 493 019 467 R.C.S. Aix-en-Provence,

Elle-même directeur général de la société Hopps Group, société par actions simplifiée au capital de 22.402.432 euros, et dont le siège social est situé Zi des Milles, Europarc de Pichaury Bât. D5, 1330, avenue Guilibert de la Lauzière, CS 30 460, 13592 Aix-en-Provence et dont le numéro unique d'identification est 319 428 967 R.C.S. Aix-en-Provence,

Elle-même président de la société SAS ADREXO, société par actions simplifiée au capital de 30 972 528 euros, et dont le siège social est situé Zi Les Milles, Europarc Pichaury D5, 1330 AV. Guilibert de la Lauzière 13595 Aix-en-Provence Cedex 3 et dont le numéro unique d'identification est 315 549 352 R.C.S. Aix-en-Provence (ci-après la « Société »),

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER

Que la Société a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2020 ;

Que conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 alinéa 3 du Code de commerce, dans les sociétés ne comprenant qu'un seul associé, le rapport de gestion, les comptes annuels et le cas échéant les comptes consolidés sont arrêtés par le président. L'associé unique approuve les comptes, après rapport du commissaire aux comptes s'il en existe un, dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice ;

Qu'en conséquence, les comptes sont soumis à l'approbation de l'associé unique, après rapport du commissaire aux comptes, dans le délai de six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice, soit au plus tard le 30 juin 2021 ;

Que l'associé unique de la Société ne pourra pas statuer sur les comptes avant le 1^{er} juillet 2021 ;

Qu'en effet, la société mère de la Société (Hopps Group) et ses vingt (20) filiales ont subi une cyber-attaque de type rançongiciel dans la nuit du 24 au 25 avril 2021. Ce type de virus consiste à crypter les serveurs et les hackers demandent une rançon en échange d'une clé de décryptage. Les équipes de supervision ont été alertées et ont très rapidement procédé à l'isolement du data center et à l'arrêt des serveurs pour stopper la propagation du virus. Hopps Group a immédiatement déclenché un plan de continuité d'activité épaulé par des équipes d'experts en cybersécurité externe pour réaliser l'investigation et aider à la reconstruction en toute sécurité.



Que toutefois la reconstruction des systèmes d'information du groupe qui est toujours en cours a fortement perturbé les fonctions opérationnelles et administratives du groupe, qui ont été contraints de travailler en mode dégradé ;

Qu'en conséquence, la Société n'a pas été en mesure de mettre à la disposition du commissaire aux comptes, dans les délais requis par les statuts, les documents et informations nécessaires pour l'établissement de son rapport ;

Que la documentation juridique relative à l'approbation desdits comptes annuels est en cours d'élaboration ;

Que toutefois le commissaire aux comptes ne sera pas en mesure d'établir son rapport dans les délais requis par les statuts ;

Qu'en conséquence, les documents devant être mis à disposition par le président à l'associé unique en application de l'article 21 des statuts ne pourront pas l'être dans le délai prévu par ledit article ;

Qu'en tout état de cause, l'associé unique devrait être en mesure de délibérer au plus tard le 30 septembre 2021 sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

PAR CES MOTIFS

Vu, notamment, les articles 493 et suivants et 874 et suivants du Code de procédure civile, l'article L. 227-9 du Code de commerce et l'article 21 des statuts de la Société ;

Il vous est demandé de bien vouloir prolonger de trois (3) mois supplémentaires, soit jusqu'au 30 septembre 2021 au plus tard, le délai pendant lequel l'associé unique de la Société devra délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Fait à Aix-en-Provence,
le 18/06/2021

La société Hopps Group représentée par
La société Satine, elle-même représentée par
Monsieur Eric Paumier
Président

